



Beaussais-sur-Mer  
BEAUSSAIS SUR MER

**Arrêté municipal n°2023-114**  
**autorisant l'implantation d'un foodtruck sur le domaine public**  
**du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Le Maire de Beaussais-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-65 en date du 20 juin 2022 fixant le montant des droits de place à percevoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Vu la demande de Monsieur Frédéric Toussaint d'y faire stationner un food truck sur l'emplacement 357 A1168 sise 35 rue de la Côte d'Emeraude – Trégon 22650 Beaussais-sur-Mer, le long de la départementale 768 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée 357 A1168 au profit de Monsieur Frédéric Toussaint pour le stationnement d'un food truck du 15 juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement d'un food truck appartenant à Monsieur Frédéric Toussaint, gérant de l'entreprise Miam Mets Bio sur la parcelle 357 A 1168 le long de la route départementale 768, est autorisé les samedis soirs de 17h30 à 22h30 entre le 15 juillet 2023 et le 31 décembre 2023, sous réserve de fournir les documents nécessaires à son activité.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Frédéric Toussaint est responsable de tout dommage ou incident résultant de cette installation sur le domaine public.

**ARTICLE 3 :** Aucun autre emplacement sur le domaine public ou privé de la commune ne sera autorisé.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Frédéric Toussaint devra veiller au maintien de l'emplacement dans un excellent état de propreté.

**ARTICLE 5 :** Une redevance d'occupation du domaine public sera demandée au bénéficiaire de cet emplacement.

**ARTICLE 6 :** La responsable du pôle administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'agent en charge de la surveillance de la voie publique et à l'intéressé.

A Beaussais-sur-Mer, le 13 juillet 2023  
Le Maire, Eugène Caro



Notifié le 21 07 2023  
Monsieur Frédéric Toussaint





# Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5  
Gestionnaires des réseaux routiers



**Le demandeur**    Particulier     service public     maître d'oeuvre ou conducteur d'opération     entreprise

Nom : TOUSSAINT    Prénom : Frederic  
Dénomination : Miammets Bio    Représenté par : TOUSSAINT Frederic  
Adresse Numéro : 6    Extension :    Nom de la voie : route de la neuville  
Code postal 22650    Localité : Plou BALAY    Pays :  
Téléphone 06 45 94 28 73    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : miammetsbio@gmail.com    @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :    Prénom :  
Adresse Numéro :    Extension :    Nom de la voie :  
Code postal    Localité :    Pays :  
Téléphone    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :    @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n°    Route nationale n°    Route départementale n°    Voie communale n°  
Hors agglomération     En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :    +    Point de Repère (PR) routier de fin d'application :    +  
Adresse Numéro : 35    Extension :    Nom de la voie : Re de la côte d'Emeraude Tregor  
Code postal 22650    Localité : Beaussais sur mer  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :  
Référence cadastrale : Section(s) : A 357    Parcelle(s) : 1168    Lieu-dit :

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup>    Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup>    Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup>    Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service     Renouvellement     Création

Autres

Date prévue de début d'application    Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers    <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant





